



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Webinaire consacré au chef d'œuvre

---

**Circulaire n° 2022-060 du 11 avril 2022 relative au webinaire dédié au chef d'œuvre – Grilles d'évaluation oral de présentation du chef d'œuvre pour l'obtention du CAP et du baccalauréat professionnel**

**Secrétariat des IEN du second degré**

Affaire suivie par : Sophie Béarn/ Rafika Rais

Tél : 01 57 02 68 57/58

Mél : [ce.i-en-eget@ac-creteil.fr](mailto:ce.i-en-eget@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé aux proviseurs des lycées polyvalents, des lycées professionnels, des sections d'enseignement professionnelles, aux directeurs des établissements régionaux d'enseignement adapté..*

---

*Références :*

- [Décret n° 2019-1236 du 26-11-2019 relatif à l'évaluation du chef-d'œuvre pour l'examen du certificat d'aptitude professionnelle](#) - JO du 28-11-2019
- [Arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle](#) - JO du 24-12-2019
  
- [Circulaire relative aux modalités d'évaluation du chef-d'œuvre au CAP](#) - BO du 20-02-2020
- [Décret n° 2020-1277 du 20 octobre 2020 relatif aux conditions de certification des candidats à l'examen du baccalauréat professionnel et portant suppression du brevet d'études professionnelles](#)
- [Arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du baccalauréat professionnel par l'article D. 337-66-1 du code de l'éducation](#)
- [Circulaire du 22-10-2020 relative à la réalisation du chef-d'œuvre au baccalauréat professionnel et aux modalités d'évaluation à l'examen](#)
  
- 

*Annexes :*

- *Grille évaluation chef d'œuvre en CAP*
  - *Grille évaluation chef d'œuvre en baccalauréat professionnel*
- 

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, les candidats présentant le certificat d'aptitude professionnelle et le baccalauréat professionnel bénéficient d'un horaire dédié à la préparation et à la réalisation d'un chef d'œuvre. Sa réalisation permet une évaluation prise en compte pour l'obtention du diplôme. Cette évaluation repose pour tout ou partie sur une présentation orale terminale en fin de cursus.

L'objectif de cette circulaire est de rappeler la définition du chef d'œuvre, d'en cerner les critères, modalités et outils d'évaluation et de poser les enjeux de l'épreuve orale pour tous les élèves et apprentis préparant le CAP ou le baccalauréat professionnel.

Ce webinaire s'adresse aux professeurs de lycée professionnel, aux DDFPT et aux proviseurs des lycées polyvalents, des lycées professionnels, des sections d'enseignement professionnelles, aux directeurs des établissements régionaux d'enseignement adapté.

La circulaire indique la date et l'horaire du webinaire académique dédié le 21 avril 2022 de 17h00 à 18h00

Ce webinaire sera accessible à partir du lien suivant :

Lien pour rejoindre le webinaire :

<https://ac-creteil-dafor.webex.com/ac-creteil-dafor-fr/j.php?MTID=m148ff7a57ccf854e28f9f22e2ae26c8b>

Numéro du webinaire :  
2733 623 5965

Mot de passe du webinaire :  
JWqnnM2Cy32

---

Signé

Pour le recteur et par délégation,

Les IEN du second degré